



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

-

EXERCICE 2017

BELMONT-SUR-LAUSANNE, LE 28 JUIN 2018

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
COMPTE-RENDU DE LA VISITE.....	4
EXAMEN DE DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2017.....	5
I. PRÉAVIS RC773.....	5
II. ANALYSE DU FLUX DES FACTURES	5
ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2017.....	7
I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – INFORMATIQUE – PERSONNEL – TL – DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES LAUSANNE RÉGION	7
Administration générale.....	7
Personnel	8
Transports publics	9
II. SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE – POMPIERS [SDIS] – POLICE) – COMMUNICATION - BÂTIMENTS COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACES CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – VIGNES	9
Sécurité	9
Taxi.....	10
SDIS	10
PCi.....	10
Bâtiments communaux.....	10
Vignes.....	11
III. ŒUVRES SOCIALES – CULTURE – JEUNESSE (Y.C. UAPE, TRANSPORTS SCOLAIRES) – PAROISSES – BÂTIMENTS COMMUNAUX (TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – DOMAINES ET FORÊTS.....	11
Affaires sociales	11
Accueil de la petite enfance.....	11
Activités parascolaires.....	13
Paroisses.....	14
Domaines et forêts	15
IV. SERVICE INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS	15
Services industriels.....	15
Travaux publics	16
Assainissement et environnement.....	16
V. AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)	17
Police des constructions.....	17
Urbanisme	18
CONCLUSIONS.....	20
DECHARGE.....	21

PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Mesdames Marina de Watteville et Sandrine Rainotte ainsi que de Messieurs Christian Dupertuis, Président, Jean-Baptiste Brunet et Alexis Kalogeropoulos s'est réunie à 6 reprises entre le 12 février et le 30 mai 2018 parmi lesquelles les deux séances communes avec la Commission des finances, le 23 avril pour la présentation par la Municipalité de son Rapport de gestion pour 2017 et des Comptes communaux 2017 et le 7 mai pour les « Questions orales » à la Municipalité, auxquelles s'ajoute la visite du 15 mai 2018 axée cette année sur le thème des vignes et du chantier de la route cantonale RC773.

Dans les faits marquants de cette année 2017, on peut citer surtout le chantier de la RC773 et les problèmes de circulation qu'il a engendré.

Vu le nombre restreint de préavis clôturés en 2017, nous avons rencontré le service des finances pour une analyse du flux des factures.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Le 15 mai 2018 dès 16h00, les Commissions de gestion et des finances ont effectué la visite annuelle avec la Municipalité, le Chef du service technique, Dominique Gamboni et le bureau du Conseil communal.

Nous avons donné 2 thèmes à la municipalité, soit la RC773 (route cantonale) et la gestion des vignes.

Une visite très intéressante de nos vignes communales a donc été effectuée en présence de notre vigneron-tâcheron ; lequel nous a donné des explications très détaillées et instructives sur la gestion de ces parcelles.

Nous avons ensuite cheminé sur la route cantonale et constaté de visu les modifications apportées et l'état actuel du chantier ; à l'heure où ces lignes sont écrites il reste à faire le goudronnage final de la route et la pose de protections anti-bruit côté Lutry.

Nous avons demandé des détails sur quelques problèmes géologiques rencontrés sur la route et si des ancrages supplémentaires n'auraient pas été nécessaires ; une étude a montré que ce n'est pas le cas actuellement.

EXAMEN DE DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2017

I. PRÉAVIS RC773

Nous avons étudié à 2 reprises le volumineux dossier de notre route cantonale et lu le contenu des nombreux classeurs s'y rapportant.

L'ensemble des procès-verbaux de chantiers et les correspondances échangées permettent de se rendre compte de la complexité du dossier et des difficultés rencontrées.

La plus visible pour notre population étant la circulation qui a été par moment fortement ralentie ; les raisons en étant essentiellement l'obligation de respecter les horaires des TL avec des feux synchronisés pour permettre le passage des bus et l'indiscipline des conducteurs quant au respect des dits feux.

Le recours à une société de sécurité a été nécessaire pour établir un trafic normal en y ajoutant l'aide de patrouilleurs scolaire pour le passage des écoliers.

Les rapports de travail ont été difficiles entre le maître d'ouvrage (commune) et certains mandataires, ayant pour conséquence un travail de coordination effectuée par la commune anormalement élevé qui a nécessité de nombreuses heures de travail et des mises au point. La commission de gestion fait confiance à la municipalité pour défendre les intérêts de la collectivité à ce sujet lors du règlement final de cette opération.

Dans le même registre, la difficulté à obtenir des factures en temps et en heure de la part des intervenants sur le chantier nous a fait craindre un moment une perte de subvention ; mais tout semble rentré dans l'ordre de ce point de vue.

Le moment de la clôture du dossier l'année prochaine nous permettra, nous l'espérons, de le confirmer.

II. ANALYSE DU FLUX DES FACTURES

Deux membres de la CG se sont rendus à la Bourse, où ils ont été accueillis par le boursier et son assistante. Nous les remercions pour leur accueil et pour leur collaboration.

Le processus des factures fournisseurs a été examiné. Il convient de souligner que, dès 2018, la commune a introduit un système de visa électronique, ce qui ne change pas le processus au niveau des contrôles établis, mais le simplifie grandement.

Ainsi, même si nous examinons l'exercice 2017, nous avons basé notre analyse sur la pratique actuelle, car cela ne faisait pas sens de s'intéresser à une pratique aujourd'hui révolue.

La CG relève que tout le processus est extrêmement bien sécurisé. Tout le courrier entrant arrive à la Bourse et est visé par M. Ruby ou Mme Guex. C'est l'apprentie qui est chargée de la saisie, qui est vérifiée par Mme Guex.

Chaque facture fait l'objet d'un double visa, par le responsable de la commande et par le chef de service, voire encore par le municipal responsable du dicastère. Le fichier de paiement est généré une fois par semaine par la Bourse et le paiement est libéré par notre syndic.

Les dépenses sont engagées la plupart du temps par des chefs de secteur, soit le responsable des espaces verts, le responsable de la voirie et le responsable de la conciergerie. Ils disposent d'une enveloppe budgétaire qu'ils sont tenus de respecter. Aucun dépassement n'a été constaté.

La CG relève que l'introduction du nouveau processus de validation électronique dans la commune a été fait dans les règles de l'art et a permis à chacun de bien comprendre quelle était la finalité de leur contrôle, et comment ils devaient utiliser l'outil de gestion électronique. La procédure de contrôle des factures est ainsi comprise et respectée à travers toute l'administration.

Ce n'était pas simple pour tout le monde, mais l'approche pédagogique de Mme Guex qui a préparé une marche à suivre très précise, avec copies d'écran à l'appui, a porté ses fruits. La Bourse est très satisfaite du système de contrôle mis en place, et ne déplore aucun retard dans la facturation.

La CG émet la recommandation suivante : si les responsabilités et limites autorisées en matière de validation et de paiement des factures sont clairement établies, il pourrait être judicieux d'établir également un document décrivant formellement les responsabilités et les limites autorisées en matière d'engagement de dépense.

ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2017

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – INFORMATIQUE – PERSONNEL – TL – DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES LAUSANNE RÉGION

Administration générale

Entreprises

Légère augmentation du nombre d'entreprises présentes en 2016 (+9%). La CG se réjouit de l'attractivité de notre commune.

Contrôle des habitants

Le règlement du tarif du contrôle des habitants prévoit d'être modifié. Les communes ont une base tarifaire à peu près équivalente, la grille des tarifs doit être libellée pour chaque prestation. Les communes voisines ont augmenté leurs prix et Belmont va suivre, n'ayant plus revu ses tarifs depuis 2014.

Statistiques de la population

Augmentation de la population résidente +98 pour un total de 3662 habitants, dans le détail nous observons que c'est la population d'étrangers qui a le plus augmenté, soit [+72] étrangers et [+26] Suisses. L'objectif de croissance de la municipalité est d'atteindre les 4 000 habitants d'ici les 5 prochaines années.

Registre des chiens

Une nouvelle banque de données nationale a été mise en place depuis le 1er Janvier 2016 : AMICUS. Un transfert de données depuis l'ancienne base de données ANIS devait être reprise au sein de la nouvelle banque de données. Cependant dans certains cas, les données semblaient parcellaires et inexactes ; en 2017 la municipalité a donc pris en charge de contacter tous les propriétaires de chiens de la commune (70) afin de corriger les erreurs du registre (35). Les données ont été corrigées nous arrivons donc à un total de 208 animaux enregistrés en 2018, ce qui a eu comme conséquence d'augmenter les taxes perçues par la commune.

Biens culturels

Un solde de 5000.- a été versé pour l'acquisition du tableau de Charles Clément. Compte tenu de cette dépense la municipalité a renoncé à programmer la suite des restaurations des anciens ouvrages endommagés. La municipalité précise que le gros du travail est fait et qu'il ne reste que divers petits documents, la municipalité espère reprendre la restauration en 2019.

Admission à la bourgeoisie de Belmont sur Lausanne et octroi de la nationalité suisse.

Le nombre de dossiers de naturalisation a fortement augmenté cette année du fait de l'entrée en vigueur la nouvelle loi sur l'immigration en 2018. Ceci a eu pour conséquence une augmentation substantielle du nombre d'heures dédiées à cette tâche (+100h).

Il est à présent aussi possible à la commune d'indiquer l'origine des candidats à la naturalisation, on trouve dans les trois premières places, la France, le Portugal et la Grande-Bretagne.

Téléphone

La téléphonie de la commune a été remplacée par des nouveaux standards en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle est opérationnelle et donne satisfaction.

Informatique

La collaboration avec le Bureau Informatique de Pully donne satisfaction.

Personnel

Gestion des ressources humaines

Une nouvelle collaboratrice a été embauchée à 100%, Mme Guex, suite au départ de Mme Gaillard en 2017.

Une réorganisation du service a été opérée elle se présente comme suit :

Mme Guex s'occupe de la partie administrative, annonces, contrats, correspondance. M. Ruby prend en charge la partie technique, salaires, assurances, et gestion des heures. Enfin Mme Guex devient la « porte d'entrée » unique des RH. Il est enfin prévu de continuer à former Mme Guex à la gestion des salaires afin de répartir les tâches dans les prochains mois.

Dernier point la Municipalité a décidé de sous-traiter à un organe spécialisé les cas complexes comme la gestion des conflits.

Statistiques

Nombre d'employés

On constate une augmentation de 4 employés, pour 0.7 équivalent temps plein (44.10 ETP en 2016 pour 62 employés et 44.80 ETP en 2017 pour 66 employés).

Statistiques des absences

La lecture des statistiques des absences est un bon indicateur de l'état général du personnel. On remarque une baisse des absences pour vacances, accident, et formation professionnelle. On note cependant une augmentation des absences pour maladie ceci est en grande partie liée à l'administration alors que les nombre d'absences au CVE à lui en revanche baissé. Il semble donc que les mesures prises par la municipalité semblent porter leurs fruits. La CG s'attend à des effets similaires au niveau du département RH en 2018.

Mutations

Bâtiment administratif

Un pourcentage du temps de travail de Mme Genton a été dégagé pour venir en aide, administrativement, à Mme Hengsberger au CVE « Les moussaillons »

Apprenti(e) « Agent(e) d'exploitation CFC »

La CG tient à féliciter M. Loris Rouiller pour ses excellents résultats sportifs combinés à son activité d'apprentissage.

Parascolaire et Préscolaire

Deux auxiliaires ont été embauchées et une auxiliaire a fait valoir son droit à la retraite.

Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

Une nouvelle apprentie a commencé cette année.

Transports publics

Le nombre de courses desservant la commune s'est encore étoffé, la ligne 47 étant passée à une cadence de 20 à 15 minutes (+ 9.8 % d'utilisateurs), et certaines courses de la ligne 49 ayant été dédoublée (-1 % d'utilisateurs). La ligne 67 enregistre quant à elle une croissance de 5 % de ses utilisateurs.

La CG est pleinement satisfaite du succès de ces lignes, dont le développement contribue à rendre notre village attractif.

II. SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE – POMPIERS [SDIS] – POLICE) – COMMUNICATION - BÂTIMENTS COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACES CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – VIGNES

Sécurité

Les travaux de la RC 773 ont mobilisé les unités de police quelques 180 heures en 2017 afin de faire respecter la signalisation en place. Malgré ce volume significatif, du personnel de sécurité privé a dû intervenir en renfort aux heures de pointe compte tenu de l'impact très important des travaux sur la circulation et du non-respect récurrent des feux de signalisation.

A relever également l'engagement civique de 5 patrouilleurs solaires pour la sécurisation des passages piétons les lundi, mardi, jeudi et vendredi durant cette période de travaux. Un grand merci à eux.

Concernant le financement de la police intercommunale, la CG relève que Belmont fait partie des « perdants » de la réforme policière de 2012 dont les règles de financement présentent des défauts conceptuels générant des inégalités entre communes. Le « surcoût » pour Belmont, de l'ordre de 200 000 CHF annuels, est notable.

Ce déséquilibre est également accru par un transfert de certaines prestations de la police cantonale vers l'ASEL, sans contrepartie.

Cette péréquation financière liée à la police sera renégociée, et nous l'espérons rééquilibrée pour Belmont, au plus tard à l'horizon 2022. Les communes avaient en effet accepté d'attendre la fin de la négociation autour de RIE3 pour commencer à remettre en discussion le financement de la police avec le Canton.

Taxi

La commune participe à l'évolution réglementaire de ce secteur à travers l'association de communes dédiée à la réglementation du service des taxis.

A noter en 2017 l'élaboration et la transmission d'un projet de réforme au grand conseil qui impose un permis professionnel et supprime de facto le service Uber Pop assuré par des conducteurs occasionnels.

SDIS

2017 a été une année de transition délicate après le départ du Cdt Gay. Elle a nécessité un engagement fort de la commission consultative du feu et des différentes municipalités dont notamment Mme Greiner-Meylan afin de régler les problèmes structurels et humains rencontrés. La CG relève le travail important et positif de réorganisation effectué et l'engagement d'un nouveau commandant du SDIS, le Major Baehler dont une des préoccupations sera de garantir la pérennité du corps de sapeur-pompiers volontaires.

PCi

La mise en œuvre de la régionalisation par district de la PCi qui sera effective au 1^{er} janvier 2019 suit son cours. Les engagements, de même que toutes les formations et aides aux collectivités, ont été remplis et réalisés.

La CG relève et salue le fait que le préfet a exigé le remplacement des délégués à la commission régionale qui sont employés communaux par des délégués qui sont élus dans les Conseils communaux. Dans le même esprit de contrôle démocratique, les délégués ne peuvent provenir uniquement de la Municipalité mais aussi du Conseil communal.

Bâtiments communaux

La réorganisation du service conciergerie développe pleinement ses effets. L'effectif de ce service est quasiment aujourd'hui le même qu'avant la construction de la troisième étape du collège, preuve d'une meilleure efficience.

Depuis l'été 2017, le tarif de location du refuge de Malatête a été revu à la baisse : avis aux amateurs. La CG relève également les 431 utilisations de la grande salle en 2017 ! Ce qui justifie la pertinence de l'investissement réalisé il y a quelques années ainsi que les travaux d'entretien engagés cette année.

Locatifs : la gérance privée en charge des logements communaux s'est vu confier la gestion technique en plus des aspects contractuels et financiers (lorsqu'il y a des problèmes ou réparations avec les locataires). La gestion par un intermédiaire professionnel neutre est à priori un avantage (maîtrise des droits et devoirs de chacun, efficacité de gestion, égalité de traitement). Le retour de cette expérience est à suivre l'an prochain.

Vignes

Notre commune cultive son identité par la production d'en moyenne 2000 l. par année (2/3 de Chasselas et 1/3 de Pinot noir/Gamaret/Garanoir). Le gel a quasiment divisé par deux la récolte en 2017 mais la qualité est au rendez-vous.

La CG a eu le plaisir de participer à une visite guidée par notre vigneron-tâcheron Gilbert Fischer et a pu apprécier la complexité de sa tâche et toute sa compétence. Merci à lui !

III. ŒUVRES SOCIALES – CULTURE – JEUNESSE (Y.C. UAPE, TRANSPORTS SCOLAIRES) – PAROISSES – BÂTIMENTS COMMUNAUX (TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – DOMAINES ET FORÊTS

Affaires sociales

Nous avons 31 bénéficiaires de l'aide sociale à fin 2017, contre 26 à fin 2016.

Accueil de la petite enfance

Structure d'accueil familial de jour

La structure d'accueil familial de jour (anciennement les « mamans de jour ») regroupe les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL) et est gérée par la commune de Pully. En 2017, la structure a fait l'objet d'une simplification des procédures administratives et d'une réorganisation qui a permis à la structure de gagner en efficacité.

A Belmont, le nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF) agréées à fin 2017 est passé de 4 à 2.

Centre de vie enfantine Les Moussaillons

La garderie « Les Moussaillons » a ouvert pour la première fois le 1^{er} janvier 2010 avec une capacité d'accueil de 22 places, élargie à 44 places depuis le 1^{er} septembre 2015.

Madame Dupertuis nous a remis plusieurs tableaux et explications sur le taux d'occupation de la structure et la dotation en personnel par secteur, dont l'analyse se trouve ci-dessous. Nous la remercions pour son travail.

La structure présente des taux d'occupation moyen comparables à ceux des autres réseaux du canton de Vaud (entre 67 % et 99 % selon les résultats de l'enquête sur l'accueil de jour des enfants menée par StatVD) :

	2015 (20 nouvelles places en septembre)	2016	2017
Taux d'occupation moyen	56 %	73 %	80 %

En effet, la structure ne peut être utilisée au maximum de sa capacité d'accueil étant donné qu'une certaine flexibilité est accordée aux parents, ceux-ci n'utilisant pas la structure tous les jours, ni aux mêmes horaires. Toutefois, la grande majorité des enfants sont présents des journées entières, plutôt que des demi-journées. A titre indicatif, voici le taux de fréquentation par jour des bébés, trotteurs et grands (situation au 31 décembre 2017) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Moyenne
Bébés	80 %	80 %	74 %	90 %	70 %	79 %
Trotteurs	69 %	79 %	76 %	71 %	84 %	76 %
Grands	79 %	88 %	63 %	92 %	73 %	76 %

Le nombre et les compétences du personnel nécessaire pour s'occuper des enfants, sont règlementés par l'OAJE (Office d'accueil de jour des enfants). Il faut également prévoir du temps pour les passages d'informations au changement d'équipe, et les autres activités en-dehors de la présence des enfants (dossiers, préparation, entretiens et séances, suivi des apprentis, gestion du linge, etc.).

Les quelques chiffres ci-dessous illustrent le rapport moyen pour l'année 2017 entre le nombre d'enfants et le nombre de collaborateurs.

	Bébés	Trotteurs	Grands
Capacité d'accueil	10 places	14 places	20 places
Moyenne enfants inscrits	15	18	34
Taux occupation moyen (selon rapport de gestion)	82.69 %	73.36 %	83.37 %
Nombre moyen enfants (capacité accueil x taux occupation)	8.26	10.27	16.67
Nombre de collaborateurs	7	7	7
Nombre d'ETP (y compris apprenties)	4.9	4	5

Ainsi, la structure comprend 21 employés, pour un total de 13.9 ETP, auquel il faut ajouter la responsable à 70 % (0.7 ETP). Il y a également 0.4 ETP de coordinatrice et 0.1 ETP de responsable formation.

Il est à signaler que des cas de « brûlures irritantes » dues à une mauvaise dilution d'un produit désinfectant ont été signalés dans la garderie lors de la rentrée d'août, nécessitant l'intervention du médecin cantonal. Les mesures nécessaires ont été prises et le dossier suivi par la Municipale.

Activités parascolaires

Le contexte

En 2009, les Vaudois adoptent l'article 63A de la Constitution vaudoise qui fonde l'accueil parascolaire comme une tâche qui relève de la responsabilité des communes :

Art. 63a

¹ En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

² L'accueil peut être confié à des organismes privés.

³ Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.

⁴ Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

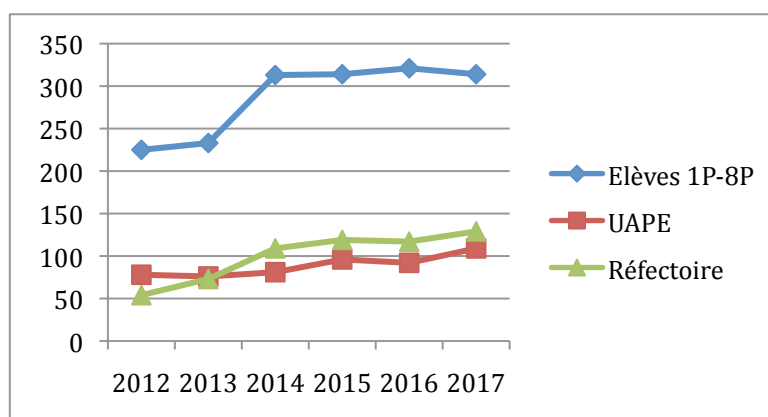
Cet accueil parascolaire est obligatoire depuis le **1^{er} janvier 2018**, ce qui répond également aux objectifs fixés par l'accord intercantonal HarmoS.

En outre, lorsque les communes s'organisent en réseau, elles reçoivent une subvention cantonale, qui s'élève en 2017 à 23 % (25 % si rabais pour les fratries) des charges salariales du personnel éducatif (salaires et charges patronales y relatives).

Belmont fait partie depuis 2009 de l'association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL), ce qui implique que l'UAPE est soumise à la politique tarifaire du réseau. En tant que membre du réseau, la commune dispose d'une voix délibérative à l'assemblée générale et c'est notre municipale, Mme Chantal Dupertuis qui est présidente du comité directeur.

La commune de Belmont ayant ouvert en 2003 déjà une UAPE de 24 places, elle remplit ainsi d'ores et déjà les conditions imposées par la LAJE. Il n'y a pas d'augmentation prévue pour cette législature, à l'exception peut-être de l'accueil du mercredi après-midi qui n'est pas encore organisé.

L'effectif des écoliers fréquentant les structures parascolaires a évolué de la manière suivante :



Le pourcentage d'élèves qui fréquente l'UAPE ou le réfectoire est le suivant :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Elèves 1P-8P	225	233	313	314	321	314
UAPE	78	76	81	96	92	109
Réfectoire	54	73	109	119	117	129
% à l'UAPE	34.67%	32.62%	25.88%	30.57%	28.66%	34.71%
% au réfectoire	24.00%	31.33%	34.82%	37.90%	36.45%	41.08%

L'augmentation de la fréquentation confirme que la structure répond à un réel besoin de la population et la CG se réjouit que Belmont ait atteint anticipativement les objectifs assignés aux communes par la Loi sur l'accueil de jour des enfants et l'accord intercantonal Harnos.

Réfectoire « Midi-cancoires »

Pour l'année scolaire 2017-2018, 129 enfants sont inscrits au réfectoire. Ils ont le choix entre apporter leur pique-nique ou manger un repas fourchette verte.

Transports scolaires

Durant l'année 2017, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes communales, grâce notamment aux services de M. Prieto. Des mises au point ont dû être effectuées par rapport au comportement des enfants, qui ont notamment nécessité l'envoi d'un courrier aux parents des « rebelles ».

A la demande de certains parents d'enfants de 7^{ème} et 8^{ème} harnos, la Municipalité a reconduit un trajet supplémentaire à 15h00, étant donné les horaires irréguliers. Ces élèves reçoivent également une carte prépayée lorsqu'ils se rendent à Pully pour les cours de natation et d'ACM.

Toute l'administration des transports scolaires est gérée par une collaboratrice de la commune.

UAPE « Relais cancoires »

Pour la rentrée scolaire 2017-2018, l'équipe se compose de 5 éducatrices et de 5 auxiliaires, sous la responsabilité de la directrice.

Pour répondre aux besoins des parents, un placement pendant les vacances scolaires a été proposé « Aux marionnettes » à Lutry, dans la mesure des places disponibles.

Paroisses

Le pasteur Jean-Baptiste Lipp a quitté notre commune en juillet 2017, par un culte d'adieu et une partie récréative organisée par la Paroisse et la commune à la Grande Salle. Début octobre, Mme Noémie Heiniger, suffragante, s'est installée à la Cure.

Les travaux de rénovation et d'assainissement de l'église Saint-Nicolas de Flüe, qui avaient faits l'objet d'un préavis communal en 2016, ont été terminés pour les fêtes de Pâques 2017 et sont en tout point conformes à ce qui avait été demandé.

Domaines et forêts

La commune a été avertie par le remplaçant du garde-forestier, en arrêt maladie, que le suivi des dossiers divers, sujets à des subventions éventuelles, était à jour pour 2016 et 2017. La possibilité de « fusionner » avec un autre triage a été évoquée. Affaire à suivre.

IV. SERVICE INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

D'une manière générale, nous constatons comme mentionné par M. Michelet que cette partie du rapport est plus parlante avec des graphiques que les tableaux des années précédentes.

Services industriels

Electricité

Le service de piquet a été confié à la société Duvoisin et Groux, ce qui paraît pertinent comme ce partenaire assurait déjà à satisfaction l'exploitation du réseau.

Vélos électriques

La CG exprime sa satisfaction quand au doublement des bénéficiaires de la subvention à l'achat, une aide financière qui participe certainement à une amélioration de la qualité de vie de nos citoyens.

OIBT Contrôle périodique des installations à basse tension

Question a été posée à la municipalité sur les conséquences pour la commune des installations non contrôlées (contrôles périodiques et nouvelles installations).

La responsabilité de faire contrôler périodiquement ou en cas de modification son installation électrique incombe au propriétaire de l'ouvrage. C'est le gestionnaire de réseau (GRD), donc la commune, qui doit lancer un avis au propriétaire. Celui-ci mandate une entreprise électrique agréée et envoie la preuve du contrôle à la commune.

Depuis 2007, la commune ne peut être tenue responsable pour les installations non contrôlées. Si le propriétaire ne s'acquitte pas de sa responsabilité, la commune le dénonce à l'ESTI (organe de contrôle de la Confédération).

Service des eaux

Le règlement revu en 2016 et adopté par le conseil a été soumis aux instances cantonales pour validation ; les nouvelles taxes sont entrées en vigueur début 2017.

Nous maintenons nos vœux pour que le prix de l'eau, supérieur à la moyenne cantonale à Belmont, puisse être réduit à moyen terme grâce à l'amélioration de l'efficacité du réseau.

La centrale mini-hydraulique sera probablement complètement abandonnée. Les investissements déjà réalisés sont de l'ordre de CHF 80'000. Tant les oppositions que des contraintes techniques, notamment par suite de décisions de tribunaux,

remettent en question la faisabilité du projet. C'est dommage, des études d'impact avaient été faites et les organisations environnementales avaient été consultées.

Travaux publics

Le principal dossier est celui de la route RC 773.

Son contrôle est détaillé dans le chapitre d'analyse du préavis.

En ce qui concerne le préavis de sécurisation du Flonzel, le dossier suit son cours normalement et n'appelle pas de nouveaux commentaires de la part de la CG.

Assainissement et environnement

Gestion des déchets

L'entretien des places de ramassage des déchets nécessite un investissement important de la part de la commune et de ses employés.

L'indiscipline de certains de nos citoyens incite à de nouvelles mesures et à de la répression. La police intervient, mais il y a aussi des dénonciations quand la commune fait des contrôles. Le nombre de dénonciations a diminué, la même personne ne se fait en général pas attraper deux fois. Les amendes d'ordre viennent en diminution des charges de la police.

Selon la loi sur la gestion des déchets (LGD), la gestion des déchets est une tâche communale. La loi poursuit les objectifs suivants :

Art. 3

Principes

¹ La gestion des déchets fait partie intégrante de la politique de développement durable du canton. Elle respecte les principes suivants :

- a. la production de déchets doit être évitée ou limitée par des mesures actives;
- b. les déchets dont la production n'a pas pu être évitée doivent être valorisés dans la mesure du possible;
- c. les déchets combustibles doivent être incinérés dans des installations appropriées, avec récupération de l'énergie produite, s'il n'est pas possible de les valoriser;
- d. les autres déchets non valorisés doivent être stockés définitivement dans une décharge contrôlée, après avoir subi au besoin un traitement adéquat

Un autre principe de la loi (art. 30a) est que le financement des déchets doit être couvert par le biais de taxes, dont au minimum 40 % sont proportionnelles à la quantité de déchets produits (principe du pollueur-payeur). C'est ainsi qu'à Belmont, en 2017, 46 % des taxes encaissées proviennent de la taxe au sac et 54 % des taxes forfaitaires.

Le coût du tri des déchets est le suivant, selon les comptes 2017 :

	Coût du ramassage	Recettes liées au tri	Solde
Verre	20 230	10 469	9 761
Papier	49 064	21 092	39 009
Ferraille	11 037		
Déchets compostables	47 441		47 441
Déchets encombrants	34 332		34 332
TOTAL	162 104	31 561	130 543

Selon un tableau comparatif cantonal pour 2017, on constate que le montant de taxes prélevées par Belmont fait partie des plus élevés parmi des communes de taille comparable (151.93 par habitants, contre une moyenne de 103.69, un minimum et un maximum de respectivement 57.37 et 174.60).

A la question posée à M. Michelet, celui-ci relève que la différence entre les communes dépend des infrastructures de la commune, notamment le nombre d'éco-points ou l'existence d'une déchetterie. Le fait d'avoir beaucoup de possibilités de tri entraîne également des coûts supplémentaires. La surface d'espaces verts de la commune peut de même influencer sur les coûts. En particulier, le ramassage porte à porte des déchets a un coût, mais la CG estime que c'est un service à la population très appréciable. En outre, un tri efficace contribue au développement durable.

La CG n'a pas pu étudier plus en détail le classeur des déchets, mais elle souhaiterait poursuivre l'analyse en 2018, compte tenu de l'augmentation de la taxe forfaitaire individuelle pour la gestion des déchets de CHF10.00 par personne.

Evacuation et épuration des eaux

Février 2017 marque le début de la nouvelle taxation pour le raccordement de l'eau et pour son épuration. En janvier, un courrier a été envoyé par le service technique, annonçant ce changement.

La taxe d'épuration sépare les eaux usées d'une part, des eaux claires de ruissellement d'autre part. La taxe pour les eaux claires est maintenant basée sur un calcul des surfaces étanches. Pour les constructions existantes, ce calcul de surfaces se fait par photo vue du ciel.

La CG note que le revenu de cette nouvelle taxe a plus que doublé depuis ce changement. Cela résulte d'un changement de rythme dans la facturation, maintenant gérée par la Romande énergie. Ainsi, la taxe liée à l'épuration pour les années 2016 et 2017 a été payée par les Cancoires durant 2017. En outre, la Municipalité informe la CG qu'une erreur dans le calcul de la taxe figure dans les décomptes de la Romande Energie, ce qui sera corrigé sur le décompte 2018.

Elle relève également que la commune est tenue dès lors de verser elle aussi un impôt sur ses surfaces imperméables. Le réseau routier par exemple en fait partie puisqu'il lui appartient.

V. AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)

Police des constructions

Le soutien de la municipalité pour la pose de panneaux photovoltaïques par la diminution des taxes de raccordement, basée jusqu'en février 2017 sur la valeur ECA des bâtiments, avait été souligné dans le rapport précédent. Suite au changement du règlement, il a en conséquence été supprimé.

La CG souligne qu'en 2017, la CCU a été consultée en prévision de la révision et de la préparation d'un nouveau règlement sur les constructions.

Permis de construire et d'habiter

La CG constate que les revenus encaissés sur les permis de construire et d'habiter ont presque diminué de moitié en 2017.

Seuls six nouveaux logements ont été autorisés à la construction.

Il n'y a pas eu de refacturation de plaques de numéro de maison en 2017.

Urbanisme

Plan de quartier Arnier II

La CG se réjouit des solutions trouvées pour assurer la bonne intégration des panneaux solaires sur ces constructions.

RC773

La CG salue le choix décidé d'un commun accord avec la CCU de ne pas peindre les parois anti-bruit, et de les laisser en béton brut. Elle relève qu'une nette amélioration phonique est constatée aux abords de ces parois.

Elles absorbent déjà nettement le bruit du trafic, et ceci avant la pose prochaine du revêtement routier, lui aussi prévu anti-bruit.

Aménagement du territoire

En juillet 2017, un nouveau Plan directeur cantonal est envoyé à la Confédération.

La 4e révision du Plan directeur cantonal élaboré par les autorités vaudoises en vue de mettre en œuvre la LAT est approuvé le 31 janvier 2018.

Les débats parlementaires continuent pour la mise en application.

Devoir dézoner ou non ? Telle est la question...toujours en suspens. La Municipalité espère passer entre les gouttes, afin d'échapper à des années de procédures juridiques.

PALM / SDEL

Très faible participation financière de notre commune au PALM. Par contre contribution plus conséquente au SDEL.

Diverses études s'inscrivent dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morge (PALM) et plus particulièrement du SDEL, qui est notre région du PALM.

En effet, le PALM est divisé en cinq sous secteurs, et nous faisons partie de la région Est.

Le canton et les communes décident de mener un certain nombre d'études et de projets sur le paysage et l'aménagement du territoire, et de mettre en place des mesures de mobilité dont une partie peut être subventionnée par la Confédération.

Ces études sont déléguées par les communes aux structures d'agglomération, c'est à dire pour nous, le bureau du SDEL.

La moitié des charges du SDEL sont réparties à parts égales entre les quatre communes de la région Est, l'autre moitié est facturé au prorata du nombre d'habitants, soit 10,73% pour Belmont. Cela représente un montant de CHF 9'678.33 pour notre commune.

Une augmentation des charges salariales a été constatée en 2017. Suite à une question de la Commission des Finances, Mme Schiesser nous informe que la Municipalité valide au préalable l'engagement du personnel du SDEL, et que de manière générale, elle soumet en municipalité toute décision avant d'en discuter au COPIL du SDEL.

La CG souligne l'importance du maintien du contrôle communal lorsque nos municipaux siègent dans des associations intercommunales, ce qui garantit le respect des droits démocratiques.

Mme Schiesser précise également que la masse salariale n'a pas varié mais que la vacance de certains postes au cours des années passées explique que ce montant n'avait jamais été atteint.

CONCLUSIONS

La CG, unanime, remercie chaleureusement la Municipalité pour son rapport de gestion, qui comprend une présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2017. Elle salue le « régime minceur » apporté au rapport 2017.

Elle remercie également la Municipalité ainsi que l'ensemble de l'administration communale, en particulier la Bourse, pour sa disponibilité et son ouverture à répondre aux questions et fournir les informations, dans un climat de confiance mutuelle.

Elle revient sur les remarques particulières qu'elle avait formulées dans son rapport 2016 :

1. Structures préscolaire et parascolaire

Après plus d'une année de fonctionnement avec une capacité d'accueil augmentée, le taux d'occupation des places au CVE les Moussaillons est très satisfaisant.

Les coûts liés aux structures scolaires et parascolaires se sont stabilisés cette année et on peut dire que les structures répondent à un besoin de la population, puisque le pourcentage d'enfants scolarisés qui fréquentent l'UAPE et le réfectoire ne cesse d'augmenter (34.7 % et 41.1 % en 2017 contre 28.7 % et 36.5 % en 2016).

2. Ressources humaines

La réorganisation effectuée au sein de l'administration suite au départ de la responsable RH et l'engagement de Mme Guex semblent donner satisfaction. Toutefois, la CG relève que le nombre d'heures supplémentaires reste élevé au sein de l'administration communale. Les chiffres présentés ne permettent d'identifier le secteur dans lequel ces heures supplémentaires sont dues, et la CG souhaiterait disposer de cette information dans le rapport de l'année prochaine, comme cela est déjà spécifié pour les absences.

En particulier, la possibilité de déléguer la gestion des structures d'accueil à une association privée, tel que c'est prévu par la loi sur l'accueil de jour des enfants, mériterait d'être examinée. En effet, l'administration communale, y compris les services extérieurs, compte 25 employés, et ce nombre atteint 66 lorsqu'on inclut le personnel de l'UAPE (12), du CVE les Moussaillons (24) et du réfectoire scolaire et devoirs surveillés (5). La part administrative utilisée à gérer ces structures semble presque disproportionnée par rapport à la taille de la commune. D'autant plus que le milieu éducatif est difficile, et peut-être soumis à un taux de rotation élevé et un absentéisme plus important que dans d'autres secteurs.

DECHARGE

La CG vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2017.

Belmont-sur-Lausanne, le 28 juin 2018

Pour la CG:

Christian Dupertuis, Président

Sandrine Rainotte

Marina de Watteville

Jean-Baptiste Brunet

Alexis Kalogeropoulos